



**Direction générale de l'enseignement et de la recherche**  
**Service de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation**  
**sous-direction de la recherche, de l'innovation et des coopérations internationales**  
**Bureau des relations européennes et de la coopération internationale**  
**1 ter avenue de Lowendal**  
**75700 PARIS 07 SP**  
**0149554955**

**Note de service**  
**DGER/SDRICI/2015-919**  
**02/11/2015**

**Date de mise en application :** Immédiate

**Diffusion :** Tout public

**Date limite de mise en œuvre :** 20/03/2016

**Cette instruction abroge :**

DGER/SDRICI/2014-410 du 28/05/2014 : promotion du Festival ALIMENTERRE et diffusion du prix ALIMENTERRE dans l'enseignement agricole pour l'année scolaire 2014-2015

**Cette instruction ne modifie aucune instruction.**

**Nombre d'annexes :** 5

**Objet :** promotion du Festival ALIMENTERRE et diffusion du prix ALIMENTERRE dans l'enseignement agricole pour l'année scolaire 2015-2016.

#### **Destinataires d'exécution**

Etablissements d'enseignement supérieur agricole publics et sous contrat  
Etablissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole  
Unions nationales fédératives d'établissements privés

**Résumé :** cette note de service ouvre la troisième édition du Prix ALIMENTERRE, concours national de films courts réalisés par des lycéens ou des étudiants, autour du thème « climat, agriculture et alimentation ».

En cette année où le changement climatique a été déclaré « Grande Cause Nationale », la DGER et le Comité français pour la solidarité internationale (CFSI) proposent un concours national de films courts réalisés par des jeunes, autour changement climatique dans les secteurs agricole et agroalimentaire. Le film « coup de cœur » fera l'ouverture du festival de films documentaires ALIMENTERRE en 2016, festival d'éducation au développement et à la citoyenneté mondiale. La DGER incite les établissements d'enseignement agricole à participer à ce festival annuel dans le cadre de la mission de coopération internationale.

Chaque année, du 15 octobre au 30 novembre, le Festival de films ALIMENTERRE invite à des débats avec des spécialistes français ou étrangers sur les enjeux agricoles et alimentaires mondiaux, à partir d'une sélection annuelle de cinq à sept films documentaires.

Pendant cette période et dans le cadre du Festival, les films peuvent être diffusés moyennant des droits négociés à des tarifs préférentiels. Chaque projection est suivie d'un débat ouvert, impliquant la mobilisation d'au moins deux intervenants et une participation forte du public.

Ce Festival est coordonné par le Comité Français pour la Solidarité Internationale (CFSI) et mis en œuvre par différents acteurs en France : associations, cinémas, collectivités territoriales, ...

Le réseau éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale de l'enseignement agricole (<http://red.educagri.fr/>) participe à la diffusion et au choix des films de ce Festival. Il peut être sollicité par les établissements pour appuyer leur participation.

La DGER incite l'ensemble des établissements d'enseignement agricole à participer à ce festival en proposant, dans l'établissement et pour un public large, une ou plusieurs projections d'un ou plusieurs films librement choisis parmi ceux proposés, projections suivies de débats faisant intervenir des personnalités extérieures. La participation à ce festival se fait en collaboration avec une association locale, relais de ce festival (la liste des pôles et relais du réseau ALIMENTERRE est en annexe 5 de cette note) et, pour l'enseignement technique, en coopération avec le SRFD/SFD.

**La participation à ce festival entre pleinement dans la mission de coopération internationale dévolue à l'enseignement agricole par le Code Rural et de la Pêche Maritime. Il participe à l'éducation au développement et à la citoyenneté mondiale des apprenants de l'enseignement agricole.**

**Ce festival se double pour la troisième fois d'un concours, le prix ALIMENTERRE, conçu par le CFSI et la DGER, afin de proposer un nouvel outil de mobilisation et de sensibilisation du public jeune sur les questions agricoles et alimentaires.**

Ce concours invite les apprenants à réaliser un film court en français (maximum cinq minutes) sur le thème «Climat, agriculture et alimentation», alors que la France accueillera du 30 novembre au 11 décembre 2015 la 21ème conférence des parties à la Convention cadre des Nations unies sur le changement climatique.

La participation au concours est libre et gratuite. Ce concours est ouvert, au-delà des établissements d'enseignement agricole, à tout groupe de jeunes entre 14 et 25 ans qui souhaite y participer. La notion de « groupe de jeunes » est tout à fait ouverte. Toutefois, le groupe devra être homogène en termes de catégorie (lycéen ou étudiant).

A travers ce concours, la DGER souhaite valoriser les actions et partenariats internationaux des établissements d'enseignement agricole (notamment les déplacements à l'étranger des apprenants). En effet, lors des stages ou des séjours académiques à l'étranger, les jeunes participants au concours pourront en profiter pour apporter un autre regard à travers les séquences filmées.

La DGER invite les équipes pédagogiques à se servir de ce concours pour enrichir les réflexions des apprenants sur le changement climatique.

Les apprenants souhaitant participer devront faire parvenir au CFSI (cf. modalités pratiques en annexe 3 p. 7) leur film avant le **20 mars 2016 à minuit, accompagné des annexes 1 (présentation du projet) et 2 (autorisation de diffusion de l'image) dûment remplis.**

Avec l'appui de leurs équipes pédagogiques, ils sont invités à signaler en amont leur intention de participer au chargé de mission coopération internationale du SRFD/SFD. Ils pourront par ailleurs chercher le soutien des pôles et relais du réseau ALIMENTERRE (cf. annexe 5).

Les prix, qui seront remis le **12 mai 2016** au Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (MAAF), sont les suivants :

- catégorie Lycéens : une journée sur le thème du cinéma à Paris. En cas de récompense d'un groupe constitué de plus de 4 personnes, seuls les frais de 4 personnes seront pris en charge, en concertation avec le représentant du groupe.
- catégorie « Etudiant » : un stage de formation en lien avec l'agroécologie, organisé par l'association Terre et Humanisme. En cas de récompense d'un groupe constitué de plus de 2 personnes, seuls les frais de 2 personnes seront pris en charge, en concertation avec le représentant du groupe.
- « Coup de cœur du jury » : une diffusion dans le cadre du Festival de films ALIMENTERRE 2016 du film, qui sera sélectionné parmi l'un des six films récompensés (trois premières places de chaque catégorie).

Pour l'ensemble des films récompensés (voir ci-dessus) :

- un séjour d'une journée et une nuit à Paris pour le Salon de l'agriculture 2017, où chaque film sera diffusé et commenté par le(s) lauréat(s). En cas de récompense d'un groupe, seuls les frais du représentant du groupe (1 personne) seront pris en charge.
- diffusion sur les sites internet animés par le CFSI et la DGER du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Par ailleurs, des récompenses « surprise » seront également prévues pour les 2e et 3e meilleurs films de chaque catégorie.

Le règlement relatif à ce concours est consultable à l'annexe 3.

L'affiche du prix ALIMENTERRE se trouve en annexe 4 et est téléchargeable sous <http://www.cfsi.asso.fr/sites/www.cfsi.asso.fr/files/affiche-prix-alim-2016-a3.pdf>. Elle peut être imprimée et affichée dans les établissements, afin de diffuser le lancement de ce prix auprès des apprenants et des équipes pédagogiques.

J'encourage les établissements d'enseignement agricole à participer nombreux à ce concours.

La Directrice générale de l'enseignement  
et de la recherche

Mireille RIOU-CANALS

## **Annexe 1 : Présentation du projet**

↔ **Titre du film (obligatoire)**

↔ **Catégorie : lycéen ou étudiant (obligatoire)**

↔ **Liste détaillée des participants (groupe) au Prix ALIMENTERRE**

Nom*	Prénom*	Date de naissance*	Classe*	Etablissement	Association

\*Informations obligatoires

*Si nécessaire, liste des enseignants*

Nom*	Prénom*	Fonction*	Etablissement*	

↔ **Représentant du groupe (si nécessaire)**

A désigner parmi les participants.

↔ **Commentaires à l'attention du jury**

S'il le juge nécessaire, le groupe peut soumettre au jury une présentation plus détaillée de son projet : origine du projet, présentation du groupe, contenu du message, scénario, etc.

## **Annexe 2 : Autorisation de diffusion de l'image**

D'une manière générale, la reproduction et la diffusion de l'image ou la vidéo d'une personne doivent respecter les principes issus du droit à l'image et du droit à la vie privée.

**Rappel :** Les principes issus du droit à l'image

Le droit à l'image permet à toute personne de s'opposer - quelle que soit la nature du support utilisé - à la reproduction et à la diffusion, sans son autorisation expresse, de son image. L'autorisation de la captation ou de la diffusion de l'image d'une personne doit être expresse et suffisamment précise quant aux modalités de l'utilisation de l'image (pour quelle finalité l'autorisation a-t-elle été donnée, quelles sera la durée de l'utilisation de cette image ?).

Dans le cas d'images prises dans les lieux publics, seule l'autorisation des personnes qui sont isolées et reconnaissables est nécessaire. La diffusion, à partir d'un site web, de l'image ou de la vidéo d'une personne doit respecter ces principes. Le non-respect de cette obligation est sanctionné par l'article 226-1 du code pénal qui prévoit un an d'emprisonnement et 45 000 € d'amende. Pour autant, lorsque la capture de l'image d'une personne a été accomplie au vu et au su de l'intéressée sans qu'elle s'y soit opposée alors qu'elle était en mesure de le faire, le consentement de celle-ci est présumé.

Source : CNIL -

<http://www.cnil.fr/documentation/fiches-pratiques/fiche/article/lutilisation-de-limage-des-personnes/>

Je soussigné(e) .....

Date de naissance<sup>1</sup> .....

Demeurant.....

Autorise .....

à me filmer dans le cadre de sa participation au Prix ALIMENTERRE 2016 – Concours de films courts à destination des jeunes de 14 à 25 ans.

J'accepte que mon image soit diffusée gratuitement sur les sites internet du CFSI et de la Direction générale de l'enseignement et de la recherche du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (organisateur du concours), ainsi que lors des séances du Festival de films ALIMENTERRE, organisées par les pôles et relais ALIMENTERRE dans tous les pays où se déroule le Festival.

Le CFSI et la Direction générale de l'enseignement et de la recherche du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt s'engagent à ne pas utiliser ce film à des fins commerciales.

A ....., le .....

Nom, prénom

(signature précédée de la mention Lu et Approuvé)

---

1

## **Annexe 3 : Règlement du prix ALIMENTERRE**

### **Historique**

Le prix a été conçu en partenariat par le CFSI, coordinateur national de la campagne ALIMENTERRE et la Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (MAAF), afin d'offrir un nouvel outil de mobilisation et de sensibilisation du public jeune (14-25 ans) sur les enjeux agricoles et alimentaires. Ce partenariat permettra à la fois de diffuser le prix dans tous les établissements de l'enseignement agricole en France et de donner un écho au sujet et aux lauréats auprès d'un large public. L'édition 2016 est la troisième édition.

### **Objectifs**

Les participants devront réaliser un film court (entre 2 et 5 min maximum) en français sur le thème suivant : **Climat, agriculture et alimentation.**

En décembre 2015, la France accueille la 21<sup>ème</sup> conférence internationale sur le climat. Ce sommet a pour objectif la signature d'un accord entre les pays du monde pour la réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre afin d'atténuer au maximum les changements climatiques.

L'agriculture est à la fois à l'origine d'émissions de gaz à effet de serre et une activité à même de stocker du carbone dans les sols. Elle subit également les conséquences du changement climatique de plein fouet. Quels sont les enjeux auxquels l'agriculture devra faire face à l'avenir ? Quels risques pour la sécurité alimentaire ? Comment le changement climatique est-il déjà une réalité pour certains ? Comment l'agriculture s'adapte-t-elle déjà à tous ces changements ? Quelles solutions sont mises en œuvre ici et là-bas pour l'agriculture et l'alimentation ?

<http://www.ipcc-wg2.gov/>

<http://www.ifieldgood.org/ca-me-concerne/environnement/climat/>

[http://www.ifieldgood.org/wp-content/uploads/2013/02/ELA\\_agriculture-et-gaz-a-effet-de-serre.pdf](http://www.ifieldgood.org/wp-content/uploads/2013/02/ELA_agriculture-et-gaz-a-effet-de-serre.pdf)

### **Qui peut participer ?**

La participation est ouverte aux candidatures individuelles ou collectives de jeunes, habitant en France<sup>2</sup>, entre 14 et 25 ans<sup>3</sup>, selon deux catégories : lycéens<sup>4</sup> et étudiants<sup>5</sup>.

Si un groupe peut correspondre à une classe entière, rien n'interdit aux adultes encadrants (enseignants, documentalistes, surveillants ou autres adultes) de former un groupe composite au sein de l'établissement, fait d'élèves issus de niveaux et de disciplines différentes, sur la seule base du volontariat. Toutefois, le groupe devra être homogène en termes de catégorie (lycéen ou étudiant).

Un groupe candidat (plus de 2 jeunes) devra désigner un représentant.

La participation au prix est libre et gratuite.

### **Critères techniques**

#### ***Durée du film***

Les participants devront présenter un film d'une durée comprise entre 2 et 5 minutes (hors générique), accompagné d'un titre explicite (100 caractères maximum), résumant son contenu et en lien avec le thème du concours.

#### ***Typologie du film***

Le film pourra être indifféremment un reportage (lors d'un stage à l'étranger par exemple), un documentaire, une fiction, un film d'animation, etc. (liste non exhaustive) et sera créé avec le matériel disponible (caméscope numérique, appareil photo numérique, téléphone portable, ordinateur, etc.).

---

2

Les conditions de prise en charge des déplacements (remise des prix, SIA, réalisation du prix, etc.) seront limitées à un forfait / déplacement / personne, en fonction du lieu de résidence des jeunes (métropole ou hors métropole). Les montants de ces forfaits seront décidés lors de la publication des résultats, en fonction du budget disponible.

3

Les candidats doivent avoir au moins 14 ans et moins de 26 ans, à la date de remise des films.

4

A partir de l'âge de 14 ans, incluant des élèves en classe de collège (3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup>).

5

Elèves en cursus post-baccalauréat (BTS, License, etc.), jusqu'à l'âge de 25 ans.

## **Format du film**

Le fichier transmis devra être un fichier numérique indépendant, de la meilleure qualité possible (maximum 4 Go). Il n'y a pas de format imposé, il sera fonction de l'appareil et des logiciels utilisés (mp4, wmv, etc.)

Ci-dessous, voici quelques programmes pouvant être utiles dans la réalisation du film :

- Pour le son : Audacity  
<http://audacity.sourceforge.net/?lang=fr>
- Pour le montage vidéo : Windows Movie Maker  
<http://www.clubic.com/telecharger-fiche10967-windows-movie-maker.html>
- Pour la retouche d'image : Photofiltre  
<http://photofiltre.free.fr/frames.htm>

## **Déroulement**

6 mai 2015 : lancement officiel du Prix 2016

20 mars 2016 (avant minuit) : date limite de remise des films (voir le chapitre « Modalités pratiques » ci-dessous)

12 mai 2016 : publication des résultats, remise des prix au Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (MAAF) et lancement du Prix 2017

15 octobre – 30 novembre 2016 : diffusion du film « Coup de cœur du jury » avant toutes les séances du Festival de films ALIMENTERRE

Février 2017 : présentation des films lauréats au Salon de l'agriculture 2017

## **Prix**

### ***Prix du meilleur film dans la catégorie « Lycéen »***

Le lauréat remportera une journée sur le thème du cinéma à Paris.

En cas de récompense d'un groupe constitué de plus de 4 personnes, seuls les frais de 4 personnes seront pris en charge, en concertation avec le représentant.

### ***Prix du meilleur film dans la catégorie « Etudiant »***

Le lauréat remportera un stage de formation en lien avec l'agroécologie, organisé par l'association Terre et Humanisme

En cas de récompense d'un groupe constitué de plus de 2 personnes, seuls les frais de 2 personnes seront pris en charge, en concertation avec le représentant.

### ***« Coup de cœur du jury »***

Ce film sera sélectionné parmi l'un des six films récompensés (trois premières places de chaque catégorie).

Le film lauréat sera diffusé dans le cadre du Festival de films ALIMENTERRE 2016.

### ***Pour l'ensemble des films récompensés (voir ci-dessus) :***

- un séjour d'une journée et une nuit à Paris pour le Salon de l'agriculture 2017, où chaque film sera diffusé et commenté par le(s) lauréat(s). En cas de récompense d'un groupe, seuls les frais du représentant du groupe (1 personne) seront pris en charge.
- diffusion sur les sites internet animés par le CFSI et la DGER du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

### ***2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> meilleurs films***

Des récompenses « surprise » seront également prévues pour les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> meilleurs films de chaque catégorie.

## Modalités pratiques

Tout groupe participant devra faire parvenir d'ici le 20 mars 2016 (avant minuit, cachet de la Poste ou date du message électronique faisant foi), par courrier postal ou par « wetransfer »<sup>6</sup> :

- le fichier numérique du film court ;
- l'annexe 1 dûment remplie en version électronique.

### **Adresse postale du CFSI pour l'envoi en clé USB**

CFSI  
Prix ALIMENTERRE du film court – Catégorie (à préciser)  
32 rue Le Peletier  
75009 PARIS

### **Adresse électronique du CFSI pour l'envoi direct ou par « wetransfer »**

Indiquer dans le titre « Prix ALIMENTERRE du film court – Catégorie (à préciser) »  
[alimenterre@cfsi.asso.fr](mailto:alimenterre@cfsi.asso.fr)

## Jury

Le jury sera composé de 9 personnes :

- 2 représentants du CFSI (salarié et/ou membre) ;
- 3 représentants de l'enseignement agricole français / DGER ;
- 2 membres du réseau ALIMENTERRE ;
- le lauréat du Prix ALIMENTERRE 2015 (ou le représentant du groupe) ;
- 1 professionnel de l'image ;

Chaque membre du jury s'engage à n'avoir aucun lien personnel ou d'encadrement avec l'un des groupes présentant un projet.

## Critères

Le jury sélectionnera les films lauréats répondant aux critères suivants :

- qualités audiovisuelles : cadrage, image, lumière, son, effets, etc. ;
- qualités de la construction du film : titre, scénario, progression, rythme, dialogue, créativité, etc. ;
- pertinence du film avec le thème choisi : qualité, simplicité et clarté des textes et messages, etc. ;

Entre deux films de qualité égale, le jury préférera le résultat d'une dynamique de travail collectif, favorisant l'interdisciplinarité.

## Droits de diffusion

Les ayants droit des films cèdent gracieusement au CFSI et à la DGER du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, sans contrepartie et pour une durée indéfinie, le droit de reproduction et de publication non commerciale de leur film, ses photographies et ses extraits (moins de 1 minute), pour la diffusion sur leurs sites internet et dans le cadre du Festival de films ALIMENTERRE. La cession prend effet à la date de publication des résultats.

## Droits de propriété intellectuelle

Les groupes candidats s'engagent à être en possession des droits musicaux, filmiques ou textes des œuvres inclus dans le film. Dans le cas contraire, la responsabilité du CFSI et de la DGER du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt ne saurait être engagée.

Il est conseillé que le son de la vidéo ne soit pas une musique extraite des répertoires de la SDRM (Société pour l'administration du Droit de Reproduction Mécanique des Auteurs, Compositeurs et Éditeurs). Des solutions existent pour diffuser de la musique « libre de droit » mais toujours sous certaines conditions d'utilisation. Le site suivant propose notamment un catalogue important d'illustrations musicales sous licence « creative commons » :

<http://www.auboutdufil.com/>

## Droits à l'image

Les participants font leur affaire du droit à l'image de chaque personne filmée. Ils s'engagent à obtenir et à conserver les autorisations nécessaires que le jury pourra demander si besoin. Un modèle d'autorisation est proposé en annexe 2.



Les représentants des groupes acceptent également que les photographies prises le jour de la cérémonie de remise des prix soient utilisées à des fins de communication sur l'événement sur les outils du CFSI et de la DGER du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

## **Autres**

La direction du CFSI, conjointement avec la DGER du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, sont seules habilitées à régler les points non prévus au règlement et à accorder des dérogations. En cas de litige, ces personnes morales se réservent tous les droits d'arbitrage.

## **Les organisateurs du concours**

### **Le CFSI**

Acteur historique du mouvement associatif de solidarité internationale en France, le CFSI (Comité Français pour la Solidarité Internationale) a été créé en 1960 sous le nom de Comité français contre la faim. Il répondait alors à l'appel de la FAO pour une lutte mondiale contre la faim et a soutenu les initiatives de nombreuses ONG françaises dans ce domaine. Au milieu des années 90, il actualise sa mission et change de nom. Aujourd'hui, le CFSI, association reconnue d'utilité publique, rassemble 20 membres (associations, syndicats, collectivités territoriales). Pour Stéphane Hessel, président d'honneur du CFSI, une vision et une ambition fondent cette solidarité : promouvoir et faire respecter les droits de l'homme partout dans le monde. Parmi ses différents programmes, le CFSI coordonne la campagne **ALIMENTERRE**.

[www.cfsi.asso.fr](http://www.cfsi.asso.fr)

Ils soutiennent le CFSI pour ses activités **ALIMENTERRE** :



### **La Direction générale de l'enseignement et de la recherche**

La Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt exerce la tutelle des établissements publics et privés d'enseignement technique et de formation professionnelle aux métiers de l'agriculture, de la forêt, de la nature et des territoires, et des établissements d'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et paysager.

La coopération internationale est une des cinq missions assignées par le Code Rural à l'enseignement agricole (les quatre autres étant la formation initiale et continue ; l'insertion ; l'expérimentation et l'innovation ; l'animation et le développement des territoires) et les actions d'éducation au développement et à la citoyenneté mondiale contribuent pleinement à la mise en œuvre de cette mission. En ce sens, la DGER soutient chaque année les actions menées dans le cadre du Festival et du Prix **ALIMENTERRE** et encourage les établissements à y prendre une part active.

# PRIX CONCOURS DE FILMS COURTS OUVERT AUX 14 - 25 ANS ALIMENTERRE



ÉDITION 2016  
SUR LE THÈME  
CLIMAT, AGRICULTURE  
ET ALIMENTATION

## RÈGLEMENT DU CONCOURS

Organisé par :



[www.cfsi.asso.fr](http://www.cfsi.asso.fr)

## Annexe 5 : Répertoire des pôles et relais ALIMENTERRE

Région	Rôle	Structure	Contact	n°	Rue	Complément	CP	Ville
Alsace								
Aquitaine	pôle régional	RADSI	<a href="mailto:rads@rads.org">rads@rads.org</a>	351	cours de la libération	Bat A11, premier étage	33400	Talence
Auvergne	pôle régional	Anis Etoilé	<a href="mailto:contact@anisetoile.org">contact@anisetoile.org</a>		Site de Marmilhat	Maison des Paysans	63370	Lempdes
Basse-Normandie	pôle régional	Horizons Solidaires	<a href="mailto:contact@horizons-solidaires.c">contact@horizons-solidaires.c</a>	2	rue saint ouen		14000	Caen
Bourgogne	pôle régional	Bourgogne Coopération	<a href="mailto:contact@bourgognecooperati">contact@bourgognecooperati</a>	2	rue des Corroyeurs - BP H15	Maison des associations - Bureaux 309 / 310	21000	Dijon
Bretagne	pôle départemental	CRISLA	<a href="mailto:crisla.orient@ritimo.org">crisla.orient@ritimo.org</a>	1	avenue de la Marne		56100	Lorient
Bretagne	pôle départemental	CICODES	<a href="mailto:cicodes@ritimo.org">cicodes@ritimo.org</a>	4	boulevard de Creac'h Gwen		29000	Quimper
Bretagne	pôle départemental	Cridev	<a href="mailto:cridev@ritimo.org">cridev@ritimo.org</a>	41	avenue janvier		35000	Rennes
Bretagne	pôle départemental	RESIA	<a href="mailto:resia@ritimo.org">resia@ritimo.org</a>	30	rue Brizeux		22000	Saint-Brieuc
Centre	pôle régional	Centraider	<a href="mailto:contact@centraider.org">contact@centraider.org</a>	59 bis	Faubourg Chartrain		41100	Vendôme
Champagne Ardenne	pôle régional	ACCIR	<a href="mailto:accir@orange.fr">accir@orange.fr</a>		Route de Suippes	Complexe Agricole du Mont Bernard BAT C.D.F.R.	51000	Châlons-en-Champagne
Franche Comté	pôle régional	ReCiDev	<a href="mailto:contact@recidev.org">contact@recidev.org</a>	3	Avenue du Parc		25000	Besançon
Haute-Normandie								
Ile-de-France								
La Réunion	pôle départemental	Terra habilis	<a href="mailto:terra.habilis.oi@gmail.com">terra.habilis.oi@gmail.com</a>	46	rue du four à chaux		97410	Saint-Pierre
Languedoc Roussillon	pôle régional	Lafi Bala	<a href="mailto:lafibala@lafibala.org">lafibala@lafibala.org</a>		Avenue de la Galline	Lycée Honoré de Balzac - BP 47	34172	CASTELNAU-LE-LEZ
Limousin	pôle régional	Maison des Droits de l'Homme	<a href="mailto:mdh.limoges@free.fr">mdh.limoges@free.fr</a>	37	rue Frédéric Mistral		87100	Limoges
Lorraine	pôle régional	Multicolor	<a href="mailto:contact@multicolor.org">contact@multicolor.org</a>	48	esplanade Jacques Baudot		54000	Nancy
Martinique	pôle départemental	Colibris Martinique	<a href="mailto:colibrismartinique@gmail.com">colibrismartinique@gmail.com</a>					
Midi-Pyrénées	pôle régional	CROSI MP	<a href="mailto:charge.mission.1@crosi.org">charge.mission.1@crosi.org</a>	108	route d'Espagne	Espace associatif Anadyr	31100	Toulouse
Nord-Pas-de-Calais	pôle régional	Cap Solidarités	<a href="mailto:capsolidarites@capsolidarites">capsolidarites@capsolidarites</a>	12	Rue de Douai		59000	Lille
Pays de la Loire	pôle régional	Coopération Atlantique	<a href="mailto:accueil@cooperation-atlantiqu">accueil@cooperation-atlantiqu</a>	8	rue Saint Domingue		44200	Nantes
Picardie	pôle régional	Groupe d'Appui et de Solidarité	<a href="mailto:gas@gas-asso.fr">gas@gas-asso.fr</a>	142	rue Baudoïn d'Ailly	Château de Montières	80000	Amiens
Poitou-Charentes	pôle régional	KuriOz	<a href="mailto:contact@kurioz.org">contact@kurioz.org</a>	6 bis	rue Albin Haller		86000	Poitiers
Provence-Alpes-Côte d'Azur	pôle départemental	RTM Draguignan	<a href="mailto:rtm@ritimo.org">rtm@ritimo.org</a>	55	avenue du 4 Septembre	Espace Millaud	83300	Draguignan
Provence-Alpes-Côte d'Azur	pôle départemental	E'changeons le Monde	<a href="mailto:education.elm@free.fr">education.elm@free.fr</a>	17	Rue Jean Eymar		5000	GAP
Provence-Alpes-Côte d'Azur	pôle départemental	PILES 04 - EPL de Carmeiane	<a href="mailto:sandra.bernardini@pilespace">sandra.bernardini@pilespace</a>	7	EPL de Carmeiane	Route d'Espinouse	4510	Le Chaffaut
Provence-Alpes-Côte d'Azur	pôle départemental	Evaleco	<a href="mailto:contact@evaleco.org">contact@evaleco.org</a>	127		Chemin de Saint Marc	6130	GRASSE
Provence-Alpes-Côte d'Azur	pôle départemental	Lycée agricole Carpentras	<a href="mailto:bachir.chaib-eddour@educag">bachir.chaib-eddour@educag</a>	310	Chemin Hermitage		84200	Carpentras
Provence-Alpes-Côte d'Azur	pôle départemental	Artisans du Monde Marseille	<a href="mailto:marseille_adm@yahoo.fr">marseille_adm@yahoo.fr</a>	87	Boulevard de la libération		13001	Marseille
Rhône-Alpes	pôle départemental	Artisans du monde Grenoble	<a href="mailto:education.admgre@gmail.com">education.admgre@gmail.com</a>	5	place Bir-Hakeim		38000	Grenoble
Rhône-Alpes	pôle départemental	SOLICOOP42	<a href="mailto:accueil@solicoop42.org">accueil@solicoop42.org</a>	10	rue Francis Garnier		42000	Saint-Etienne
Rhône-Alpes	pôle départemental	Artisans du Monde Bourg-en-Bresse	<a href="mailto:adm.bourg@gmail.com">adm.bourg@gmail.com</a>	12	rue paul pioda		1000	Bourg-en-Bresse

Pour une région ou un département absent, prenez contact avec le CFSI : [alimenterre@cfsi.asso.fr](mailto:alimenterre@cfsi.asso.fr)